

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du lundi 3 février 2020 à 18h30

Présents : Serge BESCHI, Franck GONNORD, Frédéric CHAUD, Christian DUHAUT, Jean-Louis LÉON

Excusés représentés : Alain VILLARD représenté par Frédéric CHAUD, Michel FAVIER représenté par Serge BESCHI

Excusés : Yannick MOUQUERON

Membre en exercice : 8 – Votants : 7

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

1 – Convention de groupement de commande entre la commune de La Motte d'Aveillans et le SIARV pour la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable – Route du Clodit / Rue d'Aveillans / Descente du Tapa

Contexte :

- Le Président Serge BESCHI expose au conseil syndical que dans le cadre de la mise en place d'un marché à bons de commande et pour permettre à la commune de La Motte d'Aveillans et au SIARV de bénéficier de ce marché, il est proposé aux collectivités de créer un groupement.
- Ce groupement a pour but de préparer le marché à bons de commande, de lancer la consultation des entreprises et de sélectionner le titulaire du futur marché.
- Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché, et chaque membre du groupement, chaque collectivité, signera un acte d'engagement avec le candidat retenu.
- Le Président Serge BESCHI précise que la partie « reprise des réseaux » ne concerne pas la Commune de la Motte d'Aveillans, l'assainissement ayant été transféré au SIARV.
- Le Président Serge BESCHI indique qu'étant lui-même Maire de la commune de La Motte d'Aveillans, et dans un souci d'équité, il souhaite que M. Christian DUHAUT, vice-président, soit désigné comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement pour le SIARV.

Le Président propose au conseil syndical :

- d'approuver la convention constitutive du groupement entre la commune de La Motte d'Aveillans et le SIARV
- d'accepter que la commune de La Motte d'Aveillans soit coordonnatrice du groupement,
- d'accepter que les frais de publicité de la consultation, soit répartis entre les membres du groupement,
- de désigner Monsieur Christian DUHAUT comme membre titulaire de la commission d'appel d'offre du groupement, et Mr Frédéric CHAUD comme membre suppléant,
- de charger Monsieur Christian DUHAUT de toutes démarches en vue de faire aboutir ce projet.

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Compte de Gestion 2019 du Budget Principal

Contexte :

- Le Président Serge BESCHI, présente les résultats 2019 du compte de gestion du Trésorier de La Mure pour le budget Principal.
- Les membres du conseil Syndical, constatent l'accord entre les résultats du compte de gestion et le compte administratif pour le budget 2019.

Proposition :

- Le Président Serge BESCHI, propose d'adopter les résultats du compte de gestion 2019.

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Compte Administratif 2019 du Budget Principal et affectation de résultats

Contexte :

Le Conseil Syndical, prend connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2019, qui se présente comme suit :

	Budget 2019	
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice antérieur reporté		156 078,74 €
Exercice courant	266 545,91 €	310 134,81 €
Résultat exercice courant		43 588,90 €
Total fonctionnement	266 545,91 €	466 213,55 €
Résultat fonctionnement		199 667,64 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice antérieur reporté		94 336,01 €
Exercice courant	441 706,51 €	260 421,14 €
Résultat exercice courant	-86 949,36 €	
Total investissement	441 706,51 €	354 757,15 €
Résultat investissement	-86 949,36 €	
Totaux	708 252,42 €	820 970,70 €
Résultat Global		112 718,28 €

Proposition :

Le Président Serge BESCHI propose aux membres du Conseil Syndical d'approuver le Compte Administratif 2019. Ce dernier :

- Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser à hauteur de 0 euro pour les dépenses d'investissements.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, le Président ayant quitté la séance conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte à l'unanimité des comptes ci-dessus et :

- DÉCIDE de reporter en fonctionnement R 002, la somme de : 112 718,28 €
- DÉCIDE de reporter en investissement D 001, la somme de : 86 949,36 €
- DÉCIDE de reporter en investissement R 1068, la somme de : 86 949,36 €

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Budget Primitif 2020 du Budget Principal

Contexte :

Le Président Serge BESCHI, présente le Budget Primitif pour l'année 2020 à l'ensemble de l'assemblée.

Le budget Primitif est représenté synthétiquement ci-dessous :

SYNTHÈSE	Réalisé 2019		Budgétisé 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
Résultat exercice précédent reporté		156 078,74 €		112 718,28 €
Exercice courant	266 545,91 €	310 134,81 €	315 051,83 €	315 051,83 €
Résultat exercice courant		43 588,90 €		
Résultat prévisionnel affecté aux investissements (023)			112 718,28 €	
Total fonctionnement	266 545,91 €	466 213,55 €	427 770,11 €	427 770,11 €
Résultat fonctionnement		199 667,64 €		
Investissement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)				86 949,36 €
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissements (021)				112 718,28 €
Résultat exercice précédent reporté		94 336,01 €	86 949,36 €	
Exercice courant	441 706,51 €	260 421,14 €	1 286 103,11 €	1 173 384,83 €
Reste à réaliser exercice précédent				
Résultat exercice courant	181 285,37 €		112 718,28 €	
Total investissement	441 706,51 €	354 757,15 €	1 373 052,47 €	1 373 052,47 €
Résultat investissement	86 949,36 €			
Total 2019	708 252,42 €	820 970,70 €	1 800 822,58 €	1 800 822,58 €
Résultat global		112 718,28 €		

Proposition :

Le Président Serge BESCHI propose aux membres du Conseil Syndical d'approuver le Budget Primitif 2020, soit :

- d'adopter le budget primitif pour l'année 2020.
- d'autoriser, Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de donner quitus au Trésorier

Vote : POUR à l'unanimité

Questions diverses :

Néant

Fin de séance à 20h15